

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 26 MARS 2020**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 mars 2020.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20200326/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20200326/access.html>

Le 26 mars 2020, à 13h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique

- travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Réorganisation du travail des équipes de l'OP3FT dans le contexte du Covid-19,
 - Demande d'aide européenne par la société F2R2 en sa qualité d'Opérateur du FCR,
 - Développement d'OP3FT China,
 - Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

RÉORGANISATION DU TRAVAIL DES ÉQUIPES DE L'OP3FT DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

Dans le contexte du Covid-19, le Conseil d'administration prend acte que les équipes de l'OP3FT se sont réorganisées afin de travailler à distance, conformément aux dispositions prises par les pouvoirs publics français en matière de confinement de la population dans le cadre de la lutte contre l'épidémie (décret n°2020-260 du 16 mars 2020).

Le Conseil d'administration prend acte que cette réorganisation s'appuie sur l'utilisation d'ordinateurs portables et de services de visioconférence. La réorganisation ne couvre pas les travaux qui nécessiteraient absolument une présence physique et qui ne pourraient pas être reportés.

Le Conseil d'administration prend acte également des travaux prioritaires qui seront réalisés pendant les premières semaines de travail à distance, tels qu'ils lui sont présentés par les membres des équipes de l'OP3FT tous réunis en visioconférence.

DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE PAR LA SOCIÉTÉ F2R2 EN SA QUALITÉ D'OPÉRATEUR DU FCR

Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, Opérateur du FCR, informe le Conseil d'administration de l'opportunité pour la société F2R2 de déposer un dossier de demande d'aide dans le cadre du programme « *EIC Accelerator Pilot* » de la Commission européenne, afin de contribuer au financement de son activité. Ce dossier doit être déposé au plus tard le 19 mai 2020.

Le Conseil d'administration prend acte de l'intérêt d'un tel dépôt et décide de participer à la constitution de ce dossier d'aide européenne en fournissant à la société F2R2 les informations nécessaires concernant la composition de l'équipe de l'OP3FT et son planning prévisionnel de production jusqu'à l'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet.

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Le Conseil d'administration prend acte de la nécessité pour OP3FT China d'emménager dans un nouveau bureau à Pékin à compter du 1er juin 2020, étant donné que le centre d'affaires où se trouve le bureau actuel n'a pas été en mesure de renouveler son bail auprès du propriétaire de l'immeuble.

Le Conseil d'administration prend acte que ce déménagement implique de changer l'adresse légale d'OP3FT China.

Le Conseil d'administration décide de confier à Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des antennes locales de l'OP3FT, le pilotage de la recherche d'un nouveau bureau pour OP3FT China, et le suivi des démarches administratives liées au changement d'adresse légale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 16h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864